

## Règlement du Prix de l'Association Française des Sociétés Financières

### ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR

L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES, organise un Concours intitulé "PRIX ASF" couplé au PRIX DU CONCOURS DU MEILLEUR MÉMOIRE FINANCIER organisé par le CLUB DES JEUNES FINANCIERS DU CENTRE NATIONAL DES PROFESSIONS FINANCIÈRES.

### ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Le concours s'adresse aux étudiants qui réalisent ou viennent d'achever les cycles suivants :

- Deuxième ou troisième année d'enseignement en Ecole de Commerce (option à vocation financière).
- Deuxième ou troisième cycle universitaire à dominante financière (maîtrise de gestion, DESS, DEA).
- Réalisation d'un cycle de formation supérieure spécialisée (DECSCF, CNAM, Master, IAE, ENSAE).

### ARTICLE 3 : LES MÉMOIRES

- Les mémoires présentés devront être réalisés dans le cadre de l'un des cycles d'études indiqués dans l'article 2.
- Ils approfondiront l'étude d'un thème financier clairement défini par l'auteur.
- Le sujet traité sera relatif aux activités et aux atouts des établissements de crédit spécialisés, français ou étrangers, dans la concurrence nationale et européenne.
- Les applications concrètes du sujet traité, la clarté d'exposition seront des éléments d'appréciation particulièrement importants dans la notation.
- La forme des mémoires est libre.
- Les thèses de Doctorat ne pourront être soumises à l'examen du Jury.

### ARTICLE 4 : LE JURY

- Il comprend des membres du CENTRE NATIONAL DES PROFESSIONS FINANCIÈRES dont au moins un représentant de l'ASF, et des représentants de l'Enseignement Supérieur de la Finance.
- Il décerne le Prix au meilleur mémoire, en fonction principalement de l'originalité, des applications pratiques et de la qualité de l'ouvrage.

### ARTICLE 5 : CONFIDENTIALITE

Les membres du Jury s'engagent formellement à ne divulguer aucune information confidentielle et à ne pas diffuser tout ou partie des mémoires avant la remise des prix.

### ARTICLE 6 : DEPOT DES MÉMOIRES

Les mémoires devront être déposés ou envoyés en trois exemplaires,  
Être accompagnés d'un support disquette logiciel word (windows) sur PC,  
Dactylographiés et reliés,

Accompagné d'une synthèse du mémoire (3 pages maximum),

La fiche d'inscription portant la signature du professeur responsable du mémoire adressée à l'adresse suivante :

Concours du Meilleur Mémoire Financier - Prix ASF  
CENTRE NATIONAL DES PROFESSIONS FINANCIÈRES  
20, rue de l'Arcade - 75008 PARIS

A l'issue du Concours, 2 des 3 exemplaires confiés au Centre devront être récupérés par les candidats dans un délai d'un mois après la date de remise du Prix. Au delà de ce délai, ils seront détruits ; le Centre ne conservant que le support disquette, la synthèse et les mémoires des lauréats.

DATE LIMITE DE DEPOT DES MEMOIRES : se renseigner auprès du service communication de l'ASF (cachet de la poste faisant foi)

#### **ARTICLE 7 : REMISE DES PRIX**

La remise des prix aura lieu à l'issue d'une réunion à laquelle participeront les candidats du Concours, les membres du Jury et les personnalités éminentes du monde de la Finance. La date et le lieu de la manifestation seront précisés par courrier aux différents participants.

#### **ARTICLE 8 :**

Suivant l'usage, le Club des Jeunes Financiers se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier, de reporter ou d'annuler le présent concours si les circonstances venaient à l'exiger. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

#### **ARTICLE 9 :**

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé au CENTRE NATIONAL DES PROFESSIONS FINANCIERES.

Tout mémoire qui ne répondrait pas aux normes fixées par le règlement serait éliminé d'office.

\* \* \*